

GÉNÉRALITÉS : Toute commande implique de la part du client l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou sur les correspondances qui nous parviennent de nos clients ne peut, en conséquence, y déroger, sauf stipulation contraire incluse en terme exprès et précis dans le texte de nos offres ou de nos acceptations. Si l'une quelconque des présentes clauses se révélait nulle pour quelque motif que ce soit, seule la ou les clause(s) litigieuse(s) serai(en)t réputée(s) non écrite(s), toutes les autres dispositions demeurant valables et applicables. Les présentes conditions générales de vente sont susceptibles d'être complétées par des conditions générales catégorielles ou des conditions particulières de vente dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Nous nous réservons la possibilité de modifier nos conditions générales de vente sans préavis.

PRIX : Nos prix sont exprimés en Euros hors taxes. Les prix et renseignements portés sur nos catalogues, prospectus et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif. Notre société se réserve le droit d'apporter toutes modifications sans préavis. Seules les offres écrites nous engageant vis-à-vis de nos clients. Les offres faites par nos équipes de vente ne constituent engagement de notre part qu'autant qu'elles auront été confirmées par écrit. Les prix indiqués dans nos offres peuvent être soumis à des conditions ou à une durée de validité limitée. A défaut, la validité de nos offres, émises par nos services commerciaux, ne peut excéder un mois à compter de leur date de confirmation écrite.

En cas de marché ou de commandes à exécution successive ou avec des livraisons échelonnées dans le temps, le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de l'enlèvement des marchandises. Sauf convention contraire formulée par écrit, nos prix s'entendent toujours pour marchandise vendue au départ de nos dépôts.

Les services tels que des frais de facturation pour l'établissement de toute facture, des frais d'ouverture et de tenue de compte, de recherche de documents, d'entreposage, sont susceptibles d'être décomptés.

COMMANDE : Toute commande ne devient ferme et définitive que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit, ou à défaut après un début d'exécution par notre société purement et simplement.

Toute commande spéciale donne lieu à la perception d'un acompte de 75% du montant de la commande. Il est expressément convenu entre les Parties, qu'en aucun cas nous ne reprendrons ni n'échangerons les produits/matériaux liés à cette commande spéciale.

Toute commande non retirée un mois après mise en demeure de prendre livraison de la marchandise fera l'objet d'une résolution de plein droit de la vente et le paiement effectué nous restera acquis à titre d'indemnisation. Aucune annulation de commande totale ou partielle ne sera acceptée et les marchandises fournies et acceptées ne sont ni reprises ni échangées à moins qu'il n'en soit convenu autrement. Pour tout retour de marchandises au dépôt, une décote forfaitaire d'au moins 20% sera pratiquée sur le prix de vente d'origine.

CAS FORTUIT DE FORCE MAJEUR : Le Groupe CFM est libéré de son obligation pour cas fortuit ou en cas de force majeure tels que inondations, incendies, grèves totales ou

partielles. Les quantités prêtes à livrer au moment de l'événement devront être acceptées par le client.

LIVRAISON : Nos entrepôts constituent toujours le lieu de la livraison. Ce principe ne saurait subir de dérogation par le fait de la prise en charge de tout ou partie du transport par nos soins. Nous agissons alors comme mandataire de l'acheteur. Les délais de livraison éventuellement portés au bon de commande n'ont qu'un caractère purement indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.

Le transfert des risques au client se fait lors de la délivrance du produit au destinataire. L'acquéreur demeure responsable des conséquences dommageables affectant les marchandises au cours de leur transport ou après leur livraison. Il incombe aux destinataires d'exercer les recours contre les transporteurs conformément aux dispositions des articles 105 et 106 du Code de Commerce.

En cas de livraison sur chantier, l'endroit précis de déchargement, qui devra être précisé par le client sur le bon de commande, devra être accessible par une voie carrossable, sans danger et sans risque. Le client doit assurer et prendre en charge sous sa responsabilité la direction des manœuvres nécessaires à l'accès et la circulation sur le chantier. Nous déclinons toute responsabilité si un dommage quelconque advenait sur ce chantier par un de nos véhicules de transport, en raison d'un accès difficile ou d'un terrain non approprié.

Les réclamations et réserves que pourrait faire valoir le client au moment de la livraison doivent être portés sur le bon de livraison et confirmées par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trois jours à compter de la livraison. Toutes réclamations concernant une éventuelle non-conformité des produits vendus devront être faites, sous peine de forclusion, dans un délai de huit (8) jours à compter de la délivrance du produit. Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans accord préalable de notre direction. Tout produit retourné sans notre accord préalable ne sera pas opposable à notre société.

PALETTE – EMBALLAGE : En cas de livraison sur palette ou avec des emballages consignés, le montant des consignes, non assimilable à une vente, est porté sur la facture aux mêmes conditions que la marchandise. Le remboursement de ces consignes n'est dû qu'après retour, à la charge du client, dans un délai maximum d'un mois de ces mêmes emballages reconnus en parfait état. Les emballages ne répondant pas à ces conditions seront refusés et ne donneront lieu à aucun remboursement. Passé un délai d'un mois et/ou en cas de retour refusé d'emballages abîmés, nous serons en droit de passer ces consignations en décompte.

Le montant du remboursement sera inférieur au prix de la consigne initialement facturé du fait notamment des frais engagés pour la gestion des retours.

MODALITÉ DE PAIEMENT : Sauf stipulation contraire, toute vente est payable comptant et sans escompte. Pour les règlements comptant par chèque, il sera exigé la présentation d'un ou plusieurs documents d'identité. Pour les clients en compte, les paiements se font par défaut par LCR sans acceptation. Le délai est

de 30 jours à compter de la fin de mois de facturation.

A la demande du client, d'autres moyens de paiement et d'autres délais peuvent éventuellement être accordés en conformité avec la réglementation en vigueur. Des frais de tenue de compte mensuel seront facturés en plus.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros. Le défaut de paiement d'une échéance entraînera de plein droit, si bon nous semble, l'exigibilité de toute(s) facture(s) nous restant due(s), la suspension de toutes livraisons et prestations ainsi que des facilités de paiement.

Si la situation économique de notre client venait à se détériorer ou s'il a atteint le plafond de son encours, nous serions en droit d'exiger des garanties supplémentaires, même après réception partielle d'une commande. Le refus de notre client de fournir ces garanties supplémentaires, nous donnera droit, si bon nous semble d'annuler ou de ne pas enregistrer la commande, sans indemnité.

CLAUSE RÉSOLUTOIRE EXPRESSE : En cas de défaut de paiement d'une échéance, de convention expresse, nous serions en droit de faire procéder à la reprise immédiate des marchandises objet de la ou des ventes par un simple ordonnance du Président du Tribunal de Créteil statuant en référé.

CLAUSE PÉNALE : L'engagement d'une procédure de recouvrement entraîne de plein droit l'application d'une clause pénale de 20% du montant total du litige, majorés des frais et honoraires.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de propriété n'est effectif qu'après paiement intégral du prix ; à défaut de paiement à la date convenue, nous réclamerons la restitution des marchandises en quelques mains qu'elles se trouvent.

Le client est responsable des marchandises dès leur mise à disposition et tous les risques y afférents seront supportés par celui-ci. Le client devra se comporter en bon père de famille jusqu'au transfert de propriété. En cas de sinistre affectant les marchandises vendues objet de la clause de réserve de propriété, et restées impayées, nous serons en droit de demander au client le transfert à notre bénéfice de l'indemnité d'assurance versée au client par son assureur.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du client, les marchandises livrées non payées pourront être revendiquées conformément aux dispositions des articles L621-115 et s. du Code de Commerce.

Le Groupe CFM autorise le client à revendre les marchandises désignées ci-dessus, sous condition que le sous-acquéreur accepte de verser le prix de la revente entre les mains du tiers séquestre, désigné par le Groupe CFM, et chargé de désintéresser celle-ci.

GARANTIE – RESPONSABILITÉ : L'étendue de nos garanties contractuelles ne saurait excéder celle de nos fabricants. Ces garanties sont valables sous réserves d'une utilisation conforme et normale des marchandises et du respect des recommandations des fabricants. En tout état de cause, notre responsabilité sera limitée au montant de la commande, à l'exclusion de toute autre

indemnisation de quelque nature qu'elle soit et notamment à l'exclusion de l'indemnisation de tout préjudice immatériel qui serait la conséquence, directe ou indirecte, du défaut des marchandises.

Les dimensions, couleurs et poids de nos produits peuvent être soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication et bénéficient des tolérances d'usage, comme les marbres et autres pierres naturelles. De même, la bonne tenue de nos bois et produits dérivés du bois dépend du degré hygrométrique des lieux dans lesquels ils sont entreposés. Nous ne pourrions être tenus pour responsable des déformations, gauchissements, ou retrait de bois survenus par suite d'hygrométrie anormale.

La céramique, notamment, étant sujette à des variations de nuances, le client doit, avant la pose, s'assurer que les numéros précisant la tonalité sur les emballages sont tous identiques pour une même commande. Les études et recommandations sont données à titre purement indicatif et n'engagent pas la responsabilité du Groupe CFM. Elles ne constituent pas un élément d'exécution et il appartient au client, sous sa propre responsabilité de s'enquérir auprès de son maître d'œuvre ou d'un professionnel qualifié sur les règles de l'art en la matière (afin de les contrôler, de les vérifier et valider qu'elles tiennent compte des règles générales applicables pour ce genre de réalisation et ces conditions générales d'emploi).

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE TERRITORIALE : En cas de litige, résultant de l'application des présentes conditions générales de vente, seul le tribunal de Commerce de CRÉTEIL sera compétent. En aucun cas, le lieu de livraison et le mode de paiement des marchandises ne pourront déterminer le tribunal compétent et ce même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de détenteurs.

GARANTIES OFFERTES PAR LE CLIENT : Au cours de l'exécution d'une commande ou d'un contrat, avant ou pendant les livraisons, nous nous réservons le droit de réclamer du client une caution bonne et solvable du prix des fournitures faites ou à faire, et en cas de refus, de résilier le marché ou la commande.

DIVERS : Toute contestation concernant la facturation devra être formulée par écrit dans les 15 jours de la réception de la facture par le client, sous peine d'irrecevabilité.

La commande et les conditions générales de vente sont régies par le droit français.

**CFM : 8 rue Clément Ader –
ZA Ponroy - 94420 Le Plessis-Tréville
S.A.S. au capital de 250 000 €
R.C.S. Créteil / Siren 411 025 737**

**CENTRAL'MAT : 3, route de la Conge
– 77450 Trilbardou
S.A.S au capital de 200 000 €
R.C.S. Meaux / Siren 447 857 566**

**EXEVA : 8 rue Clément Ader –
ZA Ponroy – 94420 Le Plessis-Tréville
S.A.S au capital de 100 000€
R.C.S. Créteil / Siren 522 092 295**